



**SAINT-AUGUSTIN**  
DE-DESMAURES

**AVIS PUBLIC**

APPEL D'OFFRES N° 2019-006  
Entretien de certaines rues privées

Dépôt des soumissions : Au plus tard le 30 août 2019 à 11h00, date et heure de fermeture de l'appel d'offres.

Endroit de réception : Hôtel de ville, 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3. Les heures d'ouverture de nos bureaux sont de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Pour information : M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

Adresse courriel : [apo.greffe@vsad.ca](mailto:apo.greffe@vsad.ca)

**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures requiert des soumissions pour le projet mentionné en titre. Les documents d'appel d'offres sont disponibles par le biais de SEAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Le Service du greffe procédera à l'ouverture des soumissions à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Le présent appel d'offres est assujéti au *Règlement 2019-584 sur la gestion contractuelle* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. L'offre doit être présentée par un fournisseur pour lequel la Ville n'a pas produit, au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des offres, un rendement insatisfaisant relativement à des contrats de même nature. L'offre doit être présentée par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables.

À moins d'indication contraire, cet appel d'offres est assujéti à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et lorsque applicable à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et à l'Accord économique commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services reçues. Elle se réserve également le droit de les accepter en tout ou en partie si le projet s'y prête et si la formule de soumission le prévoit.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 14 août 2019

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)